

Union internationale des télécommunications

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**J.197**

(11/2005)

SÉRIE J: RÉSEAUX CÂBLÉS ET TRANSMISSION DES  
SIGNAUX RADIOPHONIQUES, TÉLÉVISUELS ET  
AUTRES SIGNAUX MULTIMÉDIAS

Câblo-modems

---

**Prescriptions de haut niveau pour un pont de  
gestion des droits numériques (DRM)  
à partir d'un réseau d'accès par câble à  
un réseau domestique**

Recommandation UIT-T J.197



## **Recommandation UIT-T J.197**

### **Prescriptions de haut niveau pour un pont de gestion des droits numériques (DRM) à partir d'un réseau d'accès par câble à un réseau domestique**

#### **Résumé**

La présente Recommandation établit les prescriptions d'un pont de gestion des droits numériques à partir d'un réseau d'accès par câble à un réseau domestique, auquel de nombreux types de contenu (p. ex. vidéo, audio, etc.) peuvent être transférés par l'opérateur de réseau avec l'assurance que ce contenu ne sera pas utilisé de façon à constituer une violation d'éventuelles conventions de service ou exigences légales.

#### **Source**

La Recommandation UIT-T J.197 a été approuvée le 29 novembre 2005 par la Commission d'études 9 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.